

**Groupe Open**

Assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2014  
Vingt-deuxième résolution

**Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital  
par annulation d'actions achetées**

**AUDITEURS ET CONSEILS ASSOCIES**

*Membre de Nexia International*  
31, rue Henri Rochefort  
75017 Paris  
S.A. au capital de € 516.200

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

**ERNST & YOUNG et Autres**

1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**Groupe Open**

Assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2014  
Vingt-deuxième résolution

**Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions  
achetées**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration propose de lui déléguer, pour une période de vingt-quatre mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Paris et Paris-La Défense, le 14 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

AUDITEURS ET CONSEILS ASSOCIES



Sandrine Gimât

ERNST & YOUNG et Autres



Sophie Duval